

## **Contribution du SNEP-FSU au Comité de suivi de master du 12 décembre 2012**

*La formation des professeurs d'EPS est depuis 40 ans universitaire et professionnelle, en lien direct avec les épreuves du CAPEPS évaluant des compétences et connaissances nécessaires à une activité professionnelle à la hauteur des enjeux de la discipline EPS.*

*Le SNEP-FSU souhaite apporter sa contribution sur les principes de conception des maquettes de master enseignement « nouvelle formule », non pas parce qu'il considère que le cursus de la formation EPS est un modèle à suivre, mais parce qu'il entend conserver les acquis d'une formation conjuguant les dimensions scientifique et professionnelle qui peut certes être améliorée, mais qui satisfait, dans ses fondements essentiels, l'ensemble des acteurs.*

### **Les principes défendus par le SNEP-FSU**

La réussite (relative) du cursus actuel repose sur quatre piliers :

- Une formation à la pratique, théorie et didactique des activités physiques sportives et artistiques (APSA),
- Une formation scientifique pluridisciplinaire intégrant des allers-retours théorie-pratique (dans le cadre des connaissances scientifiques, des APSA et de la professionnalisation),
- Une pré-professionnalisation qui démarre tôt dans les cursus (dès L2 dans la plupart des cas),
- Un concours très « professionnalisant ».

Nos formations ont réussi tant bien que mal, au fil des réformes, à préserver ces quatre registres qui sont déterminants. En retirer un déséquilibrerait l'édifice et rendrait caduque la cohérence historiquement construite. Notons que la formation à la recherche sur l'EPS est un point faible du cursus. Si la « réforme de la mastérisation » précédente a incité à une intégration de la formation pour et par la recherche dans les cursus de master enseignement, cette formation à la recherche prend une place et des formes extrêmement différentes selon les masters (pouvant être en lien avec la compréhension des contextes et les pratiques d'enseignement ou déconnectée des problématiques liées à l'enseignement et à l'apprentissage). Il nous semble aussi essentiel de « profiter » de cette nouvelle réforme pour affirmer et conforter le rôle que peut jouer cette formation à la recherche (mais pas n'importe quel type de recherche) dans la formation des enseignants.

### **Dans le cadre qui nous est proposé aujourd'hui, nous souhaitons rappeler quatre exigences qui nous semblent essentielles :**

#### **- Un master professionnel :**

Le gouvernement a choisi de mettre en place des masters professionnels pour les enseignants. Cependant la notion de master professionnel n'est pas antinomique avec une formation par la recherche. Nous affirmons que la formation à un raisonnement scientifique constitue un levier essentiel pour le développement de compétences professionnelles (à court terme mais aussi et surtout à moyen et long termes). Nous tenons à ce que les futurs professeurs d'EPS soient confrontés à l'écriture d'un mémoire rendant compte d'une familiarisation à la démarche d'élaboration et de conduite d'une recherche – même empirique - dans un domaine de recherche identifié qui devra porter sur un problème professionnel (au sens large). La

réalisation de ce mémoire doit permettre à ces futurs enseignants de mobiliser de manière pertinente différentes connaissances scientifiques, de construire des modes de recueil et d'analyse des données adaptées et d'aiguiser leur esprit critique (c'est-à-dire mieux comprendre la spécificité de la pratique au regard de la connaissance scientifique). Ce travail, pour être réellement formateur, exige d'être conduit sur deux années, et doit ainsi commencer dès le M1.

- **Une formation intégrée :**

Ce master prend appui sur des stages préparés, encadrés qui donnent sens à tous les autres enseignements. La prise de responsabilité est progressive et s'appuie sur une forte assise disciplinaire (histoire de la discipline, épistémologie, histoire et didactique des APSA, connaissances des publics scolaires, psychologie, physiologie, sciences de l'intervention, connaissance des systèmes éducatifs...). A cela s'ajoutent les contenus relatifs à la maîtrise d'une langue vivante et des NTICE.

Une formation intégrée suppose que chaque champ constitue un lieu de rencontre entre les savoirs scientifiques produits par la recherche et les savoirs pratiques produits par les professionnels, l'ensemble étant encadré par des équipes pluri-catégorielles de formateurs.

- **Un concours qui « pilote » les formations :**

Chaque épreuve du CAPEPS externe à une dimension professionnelle. Le premier écrit est à dominante historique et culturelle et permet d'apprécier la capacité du futur enseignant à situer son action professionnelle au regard des permanences et des transformations de l'éducation physique. Le deuxième est à dominante sciences humaines et sciences de la vie et permet d'évaluer la compréhension des conditions d'enseignement et d'apprentissage. Les oraux permettent d'évaluer la capacité du candidat à favoriser les acquisitions des élèves dans le cadre de la mise en œuvre des programmes d'éducation physique et sportive du second degré : le premier s'appuie sur la connaissance (pratique et théorique) d'une spécialité sportive ; le deuxième porte sur la proposition de contenus (une leçon) à partir de l'analyse vidéo d'élèves en situation d'apprentissage.

Pour réussir toutes ces épreuves, les candidats doivent être capables de mobiliser diverses connaissances (scientifiques, relatives aux APSA, didactiques) permettant de résoudre des problèmes professionnels.

- **La formation initiale se poursuit post-master :**

De nombreux aspects du métier ne peuvent pas être abordés dans la formation master, notamment tout ce qui ne relève pas directement des processus d'enseignement-apprentissage (partenariats, prise en compte du handicap, relations aux parents, sujets transversaux [égalité garçons-filles...]). Ces sujets doivent être traités post-master. De même, les cadres d'analyse construits pendant le master sur l'analyse de pratiques doivent être consolidés.

**Les propositions actuelles d'un concours en M1 et d'un M2 mettant en responsabilité les étudiants devant des élèves pendant un tiers temps (voire un mi-temps) mettent à mal ces principes et acquis.** En effet :

▪ **La formation à la recherche sera minorée voir exclue**

Le concours en fin de M1 empêche un réel travail de recherche durant l'année M1. Les étudiants seront centrés sur la préparation au concours, ce qui minimisera de fait une possible activité de recherche. Cette formation « par et pour la recherche » ne pourra pas être reportée entièrement sur le M2 puisque celui-ci sera quasi-totalement absorbé par le travail devant élèves (notamment par la préparation des séances et des bilans).

Avec un tiers-temps devant élèves (concours 2013), nous aurons au mieux 2 jours de formation « commune » (au mieux parce qu'avant la mastérisation, avec un mi-temps devant élèves, nous n'arrivons à concentrer la formation des PLC2 EPS que sur un seul jour, le

mercredi étant obligatoirement utilisé pour le sport scolaire) ; donc, avec un mi-temps (2014), un seul jour de formation sera possible. La priorité sera obligatoirement donnée à la préparation des cours, l'analyse des productions d'élèves et l'analyse de pratiques. La conception et l'écriture d'un mémoire, qui n'aura pas pu être commencé en M1, seront impossibles. Nous n'aurons donc pas une véritable « mastérisation » de la formation, tout en subissant toutes les contraintes (semestrialisation, découpage en UE, nombreuses évaluations, ...).

#### **- La partie APSA de la formation disciplinaire sera incomplète.**

Aujourd'hui, pour répondre aux attentes du CAPEPS, les étudiants doivent se préparer sur le plan théorique à 24 APSA (ce qui est énorme en soi). Il sera impossible d'étudier autant d'APSA dans le cadre du seul parcours Licence et du M1. Mais cet enseignement ne pourra pas non plus se poursuivre en M2 : chaque étudiant sera confronté aux APSA enseignées dans son établissement, et il sera donc extrêmement difficile de poursuivre dans le cadre des analyses de pratiques, la formation aux APSA qui n'aura pas été proposée en M1.

D'autre part, les étudiants devront se préparer physiquement à 4 APSA dans un programme d'une vingtaine d'APSA, sur une seule année (l'année de M1) alors que le positionnement actuel du concours (fin de M2) leur permet de se préparer sur deux ans. Alors même qu'elle est jugée très importante, la formation pratique dans les APSA sera plus succincte.

#### **- La formation intégrée difficile**

Imaginons que nous retenions les 4 blocs proposés par le CSM, la question épineuse est celle de leur articulation. Avec le schéma proposé, le M1 donnera la priorité à ce qui correspond aux écrits et oraux du CAPEPS : le bloc disciplinaire et le bloc didactique des APSA ; le M2 donnera la quasi-exclusivité aux blocs stages/analyses de pratiques. Le bloc recherche sera quasi-inexistant, sauf si le temps de travail devant élèves se limitait à une journée par semaine (4h d'enseignement) ou au plus à 6h (sport scolaire compris).

Nous nous retrouverions ainsi dans le schéma de la formation PLC2 des ex-IUFM, que nous critiquions à l'époque. Une formation successive à différents blocs vécus de manière étanche par les étudiants et les laissant ainsi seuls pour faire la liaison (ou non) entre ces diverses connaissances. C'est ainsi que la majorité des étudiants privilégient les savoirs pratiques et s'empressent d'oublier « la théorie », jugée inutile. Que de gâchis !

#### **Nos propositions**

Nous avons mis en débat dans notre profession un tout autre modèle : une formation étalée sur deux ans avec un concours en fin de M2, en une seule session avec des épreuves professionnalisantes. Il est impératif que les épreuves du concours du CAPEPS et du master soient pensées en complémentarité. Les épreuves du CAPEPS, combinant écrits et oraux, doivent être suffisamment « englobantes » pour nécessiter une mobilisation des connaissances (scientifiques et professionnelles) étudiées au cours du cursus. Les épreuves du master doivent également attester de la maîtrise de ces connaissances tout en certifiant une formation par et pour la recherche. Cela aurait l'avantage de mettre à égalité toutes les connaissances nécessaires à une activité professionnelle à la hauteur des enjeux de la discipline EPS, notamment les connaissances pratiques et théoriques des APSA, qui tendent quelquefois à être minimisées dans les parcours de formation STAPS, et qui constituent pourtant les objets d'enseignement de l'EPS. Cela permettrait également de commencer la recherche dès le début du M1, à partir de l'expérience des stages, et d'aller vers une formation véritablement intégrée.

**Si le concours en M1, avec enseignement à mi-temps devant élèves en M2 est le schéma retenu (malgré tous les beaux discours entendus sur la formation intégrée...), quelques choix et principes nous semblent décisifs, dans le cadre contraint :**

- Il est impératif de baisser le temps devant élèves en M2 à un quart de service pour pouvoir bénéficier de deux jours de formation, sans surcharge de travail liée à la préparation et l'analyse des leçons. Dans cette hypothèse (un quart de temps devant élèves), les 4 blocs proposés par le comité de suivi de master peuvent convenir, mais avec une valorisation des ECTS « disciplinaires » et « didactiques » en M1, et une valorisation des ECTS de « stages », de « recherche » en M2. Dans l'hypothèse d'un tiers-temps ou mi-temps, la recherche ne serait qu'un leurre et la référence au master une usurpation.
- Il est impératif de prévoir une initiation à la recherche dès le M1 de façon à pouvoir enchaîner, dès le début de M2, un travail de recherche en lien avec son activité d'enseignement.
- Il est impératif d'envisager que la formation initiale se poursuive dans l'année de T1 (avec une décharge horaire).

Remarque : pour le CLES et C2I, nous souhaitons que les enseignements relatifs à la LV et aux NTICE soient évalués en Licence. Au niveau master, pour qu'ils ne soient pas considérés comme des charges supplémentaires, ils doivent obligatoirement être intégrés dans les 4 blocs au regard des enseignements prévus.

Pour le SNEP-FSU,  
Claire Pontais  
Secrétaire nationale